

No: 1225/QĐ-TTg

Hanoi, le 17 Septembre 2019

DÉCISION

**Promulguant le Programme National de Renforcement de la
Coopération et de la Mobilisation des Aides non-gouvernementales
étrangères pour la période 2019-2025**

Vu la Loi du 19 Juin 2015 sur l'Organisation du Gouvernement;
Vu le Décret no 138/2016/NĐ-CP du 01 Octobre 2016 promulguant
les Règlementations de l'Opération du Gouvernement ;
Sur la proposition du Président du Comité des Affaires pour
les Organisations non-gouvernementales étrangères,

DÉCIDE

Article 1. La présente Décision est promulguée avec le Programme National de Renforcement de la Coopération et de la Mobilisation des Aides non-gouvernementales étrangères pour la période 2019-2025.

Article 2. La présente Décision prend effet à la date de signature.

Article 3. Les Ministres; Chefs d'organismes au niveau ministériel et d'agences sous la houlette du Gouvernement; Les Présidents des Comités Populaires des provinces et des villes à gestion centrale; Le Président du Comité des Affaires pour les Organisations non-gouvernementales étrangères; Les Chefs des agences et organisations concernant sont responsable de mettre en œuvre la présente Décision.

À l'attention de :

- Le Secrétariat du Comité central du Parti;
- Le Premier Ministre, des vice-Premiers ministres;
- Les Ministères, les Agences équivalents, les agences sous la houlette du Gouvernement;
- Les Comités Populaires des provinces et des villes sous la gestion centrale;
- Bureau central du Parti et les Départements du Parti;
- La Cour populaire suprême;
- Parquet populaire suprême;
- Le Comité central du Front de la Patrie du Vietnam;
- Le Comité des Affaires pour les Organisations non-gouvernementales étrangères;
- L'Union des organisations d'amitié du Viet Nam;
- Cabinet du Gouvernement: Le Ministre responsable du Gouvernement, Directrice adjointe du Cabinet du Gouvernement Mai Thi Thu Van, Assistant du Premier Ministre; Département de Secrétariat;
- Fichier: Secrétariat, Dép. des Relations internationales (3). TA32

**POUR LE PREMIER
MINISTRE VICE - PREMIER
MINISTRE**

(Signature et cachet)

Pham Binh Minh

**PROGRAMME NATIONAL DE RENFORCEMENT DE LA
COOPÉRATION ET DE LA MOBILISATION DES AIDES NON-
GOUVERNEMENTALES ÉTRANGÈRES
POUR LA PÉRIODE 2019-2025**

*(Promulgué avec la Décision no 1225/QD-TTg le 17/9/2019
par le Premier Ministre du Gouvernement)*

Partie 1
LA DESCRIPTION DU PROGRAMME

I. LES BASES

Le Programme National de Renforcement de la Coopération et de la Mobilisation des Aides non-gouvernementales étrangères pour la période 2019-2025 (appelé Programme National pour la période 2019-2025), est créé sur la base des références suivantes:

- Documents du 12ème Congrès National du Parti communiste du Vietnam;
- Stratégie de Développement Socio-économique pour 2011-2020;
- Stratégie de Développement Durable pour 2011 - 2020;
- Résolution n°142/2016/QH13 du 12 Avril 2016 de l'Assemblée Nationale de la République Socialiste du Vietnam sur le plan quinquennal de développement socio-économique 2016-2020;
- Décision n°40/QD-TTg du 07 Janvier 2016 du Premier Ministre approuvant la stratégie globale d'intégration internationale 2020 à 2030;
- Décision 622/QD-TTg du Premier Ministre, du 10 Mai 2017, promulguant le Plan d'action national pour la mise en œuvre de l'ordre du jour 2030 pour le développement durable.

II. LE PRINCIPE DE MOBILISATION

1. Le Vietnam encourage et crée des conditions favorables aux activités pour but humanitaires et pour le développement des organisations non gouvernementales et des donateurs étrangers, contribuant ainsi à promouvoir des relations de coopération et d'amitié entre les peuples vietnamiens avec les peuples de tous les pays et contribuant au développement du pays, consolidant la paix dans le monde.

2. Assurer la publicité, la transparence, la responsabilité d'expliquer des parties et la participation des habitants dans la mise en œuvre d'activités de

coopération avec des organisations non-gouvernementales étrangères au Vietnam.

3. Construire et renforcer la coopération avec les organisations non-gouvernementales étrangères et les autres partenaires développés sur la base de la diplomatie politique du Viet Nam.

4. La mobilisation et la réception de l'aide non-gouvernementale étrangère doivent être conformes à la législation vietnamienne; l'orientation et la politique de développement de l'État vietnamien à chaque période; l'orientation et la priorité des ministères, des branches et des localités dans chaque domaine spécifique.

III. LES OBJECTIFS

1. Objectif général: renforcer la coopération et améliorer l'efficacité de l'aide non-gouvernementale étrangère afin de promouvoir les relations entre les vietnamiens avec les pays du monde entier, contribuant ainsi à la reculée de la pauvreté et au développement socio-économique et le développement durable au Vietnam.

2. Objectif détaillé:

a) Consolider, élargir et renforcer l'amitié et la coopération du Vietnam avec les organisations non-gouvernementales et les autres partenaires de développement;

b) Maintenir, accroître la valeur et l'efficacité de l'aide non-gouvernementale étrangère;

c) Faire en sorte que les amis internationaux comprennent le point de vue, la politique diplomatique et ainsi de la politique d'intégration internationale et de construction nationale du Parti et de l'État du Viet Nam.

IV. LES PRIORITÉS

1. Orientation sectorielle: Il s'agit des domaines dans lesquels les organisations non-gouvernementales étrangères ont des avantages et conviennent avec les priorités du Vietnam.

a) L'éducation et la formation:

- Aide à la formation d'enseignants à tous les niveaux, en accordant la priorité aux enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire dans les zones rurales, situées dans des lointaines, des minorités ethniques et des enseignants pour enfants handicapés;

- Construction d'infrastructures éducatives: soutien à la construction d'écoles et à l'amélioration d'installations dans les établissements d'enseignement à tous les niveaux; la mise en place d'un système d'internats d'écoles et demi-pensions pour les minorités ethniques; développer un système de bibliothèque conforme aux exigences de chaque niveau;

- Échanger l'éducation, soutenir l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères, fournir des enseignants bénévoles aux écoles de formation spécialisée, des lycées;

- Octroyer des bourses aux étudiants en difficulté, en particulier aux étudiants à une minorité ethnique, à des bourses de formation locale et à l'étranger;

- Soutenir la formation aux technologies de l'information dans les écoles secondaires, en particulier dans les zones rurales, montagneuses, les zones où vivent des minorités ethniques.

- Soutenir l'élaboration des programmes de formation avancée, soutenir le renforcement du système d'accréditation, évaluer la qualité, fournir des bourses, renforcer les échanges, la mise en réseau, la coopération en matière de formation, la recherche scientifique, transfert de technologie, renforcement du lien entre formation et pratique, entre écoles et entreprises ...

b) La santé:

- Former des agents médicaux: soutenir la formation des agents médicaux par le partage d'expériences, des échanges méthodologiques et professionnels; l'octroi de bourses à la formation locale et à l'étranger des agents médicaux;

- Développer les infrastructures de santé: mise à niveau, construction, fourniture d'équipements, transfert de technologie ... aux hôpitaux spécialisés centraux/provinciaux, centres médicaux dans les arrondissements et les dispensaires communaux;

- Soutenir la mise en œuvre de programmes nationaux de santé: la prévention et les activités contre le VIH/SIDA, soutien et traitement des personnes vivant avec le VIH/SIDA, prévention et réduction des dommages de drogues, propager sur les risques et les dangers, propager l'utilisation de méthodes contraceptives; activités de population telles que la planification familiale, le contrôle du taux des naissances, la propagande, l'amélioration des connaissances sur la population, les soins de santé en matière de reproduction, la réduction de la mortalité maternelle et infantile;

- Soutenir des programmes de prévention de la malnutrition, en particulier de la malnutrition maternelle et infantile et de la myopie scolaire chez les enfants, en vue d'améliorer l'hygiène et la sécurité des aliments;

- Soutenir la mise en œuvre de programmes de recherche sur les essais cliniques, les maladies infectieuses, l'échange d'expérience, le transfert de technologie pour lutter contre les épidémies et les prévenir à grande échelle.

- Soutenir le renforcement des capacités des centres de contrôle des maladies.

c) La formation et éducation professionnel:

- Soutenir la formation professionnelle en priorité les zones rurales, les zones en voie d'urbanisation, les zones industrialisées et les zones suburbaines;
 - Élaborer des programmes de formation professionnelle en ligne avec les orientations de développement des métiers en partageant les expériences sur des modèles efficaces de formation professionnelle;
 - Bien équiper pour la formation professionnelle: construction des bâtiments et fourniture d'équipements pour la formation professionnelle dans le système des écoles et des centres de formation professionnelle;
 - Fournir des experts et des enseignants de haute qualités;
 - Formation professionnelle associée à la création d'emplois pour les personnes vulnérables de la société, les personnes handicapées, les minorités ethniques, les travailleurs migrants ...
- d) Agriculture, foresterie, pêche et développement rural:
- Soutenir le développement de l'agriculture de haute technologie, de l'agriculture biologique et de l'agriculture verte;
 - Développer les réseaux de vulgarisation agricole, forestière et de la pêche, formation et partage des connaissances et des expériences pour les agents de vulgarisation agricole, forestier et de la pêche;
 - Soutenir l'aquaculture et la pêche, accroître la participation des communautés à la gestion de la pêche côtière et à la gestion de l'environnement et des épidémies;
 - Infrastructures rurales: développé des infrastructures de production telles que des travaux d'irrigation, des stations de pompage, des routes inter-villages, des ouvrages d'approvisionnement de l'eau propre, des toilettes ...;
 - La réforme rurale; développement de l'artisanat, des beaux-arts, de la production et des services en petite envergure; soutenir la restructuration économique en augmentant les revenus non agricoles; soutien à la recherche du marché pour les produits agricoles;
 - Prévention et contrôle des maladies chez les plantes et les animaux;
 - Recherche scientifique dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et du développement rural; soutenir la recherche et l'application de l'élevage et de la production végétale pour s'adapter au changement climatique.
- đ) Résoudre des problèmes sociaux:
- Éduquer et aider les enfants défavorisés (tels que les orphelins, les enfants handicapés et les enfants sans défense);
 - Soutenir aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes en difficultés;

- Construire des logements pour les pauvres et les défavorisés, en particulier dans les zones reculées, rurales ou il y a des minorités ethniques et dans les zones souvent touchés par les catastrophes naturelles;

- Soutenir les installations matérielles, les équipements, les ressources humaines et les finances des centres de protections sociales pour les personnes âgées, défavorisées et vulnérables;

- Prévention de la violence familiale, du trafic et de la maltraitance des femmes et des enfants et soutien aux victimes de la réinsertion sociale; propager et améliorer des connaissances sur l'égalité des sexes;

- Propager, prévenir et minimiser les accidents de la route et les accidents causés par des catastrophes naturelles.

e) Environnement, réponse au changement climatique, prévention des catastrophes naturelles, atténuation de leurs effets et secours d'urgence:

- La protection et l'amélioration de l'environnement, la conservation de la faune et de la biodiversité et l'atténuation des effets du changement climatique; les projets soutenant la gestion durable des ressources naturelles;

- Prévention et atténuation des catastrophes naturelles, plantation et protection des forêts (y compris mangroves et digues), développement de systèmes d'alerte précoce, de systèmes des maisons contre les inondations, formation aux techniques d'intervention en cas de catastrophe naturelles ...;

- Utilisation efficace et durable des ressources en terres, en eau, en air et en forêt; adaptation au changement climatique, développement de technologies vertes;

- Améliorer les connaissances de la communauté sur le changement climatique, la protection de l'environnement et à la prévention du trafic, de la détention et de la mise à mort d'animaux sauvages;

- Soutenir le développement de modèles de traitement de la pollution environnementale dans l'élevage des animaux; soutenir la construction des systèmes de traitement des déchets et de modèles de traitement des déchets au niveau familial dans les zones rurales;

- Soutenir les modèles visant à améliorer la capacité à faire face au changement climatique avec les contributions de la communauté, à développer des modèles de subsistance en s'adaptant au changement climatique;

- Secours d'urgence lors de catastrophes naturelles, reconstruction des infrastructures et reprise de la production;

- Soutien à la prévention des incidents liés aux fuites radioactives, aux radiations nucléaires et à la dispersion de produits chimiques toxiques.

f) Surmonter les conséquences de la guerre:

- Manipulation de matières non explosées et de produits chimiques toxiques laissés après la guerre;

- Soutenir la création d'une base de données sur les mines terrestres, les munitions non explosées et les produits chimiques toxiques;

- Éduquer à la prévention des accidents à la bombe et aux mines;

- Soutien aux victimes de l'agent Orange/dioxine, des mines antipersonnel/UXO;

- Soutien au développement socio-économique et à la réinstallation dans les zones polluées par des matières non explosées et des produits chimiques toxiques résiduels;

g) Culture, sport et tourisme:

- Soutenir la préservation, la recherche et la promotion des vestiges culturels historique et la culture immatériels historiques, culturels traditionnels des minorités ethniques;

- Renforcer et développer les activités sportives chez les peuples, les activités d'entraînement physique et sportif dans les écoles, soutenir à former des entraîneurs, des athlètes et soutenir l'équipement servant au sports chez les peuples, au sport pour les handicapés dans les zones défavorisées, isolées et montagneuses;

- Soutenir le développement du tourisme durable, du tourisme vert, du tourisme agricole et du tourisme communautaire.

2. Orientation géographique: Mettre le cap sur les provinces pauvres, montagneuses où vivent des minorités ethniques. Le contenu prioritaire spécifique devrait être déterminé en fonction de la situation réelle dans chaque localité.

a) Zone rurale:

- Soutien aux districts pauvres en vertu de la Décision 275/QĐ-TTg du 7 Mars 2018 du Premier Ministre approuvant la liste des districts pauvres et ceux sortis de la pauvreté en 2018-2020 et projets de soutien à la réduction de la pauvreté selon les critères énoncés dans la Décision 59/2015/QĐ-TTg du Premier Ministre du 19 Novembre 2015 sur le nouveau seuil de pauvreté.

- Soutenir le développement socio-économique dans les zones à minorités ethniques;

- Formation professionnelle; développer les métiers d'artisanat; créer des emplois et des revenus non agricoles; soutenir les programmes de micro finance; soutenir les coopératives et les groupes coopératifs d'artisanat;

- Développer la vulgarisation agricole, forestière et de la pêche; soutenir le développement d'infrastructures de production telles que les travaux d'irrigation, les stations de pompage, les routes inter-villages ...; construire des modèles de

développement rural combiné, développement rural par région, promouvoir les caractéristiques et les avantages de chaque région et compléter les nouveaux modèles de réforme rural;

- Formation des agents médicaux; aider les écoles à former les agents de santé en partageant des expériences, des échanges méthodologiques et professionnels; développer des infrastructures médicales telles que la modernisation, la construction et la fourniture d'équipements pour les hôpitaux et les centres spécialisés provinciaux, les centres de santé aux districts et ceux des communes; approvisionnement en eau propre, amélioration de l'assainissement de l'environnement;

- Prévention et contrôle du VIH/SIDA, soutien et traitement des personnes vivant avec le VIH/SIDA, combattre et réduire des méfaits des drogues, propagande sur leurs risques et leurs dangers, propagande sur la contraception sans risque, soutenir les activités de la population telles que la planification familiale, le contrôle des naissances, la propagande, amélioration des connaissances sur la population, les soins de santé en matière de reproduction, etc.

- Former les enseignants à tous les niveaux, en accordant la priorité aux enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire dans les zones reculées, isolées ou vivent les minorités ethniques; la construction d'infrastructures éducatives, la consolidation du système d'écoles, des branches des écoles primaires et secondaires des écoles maternelles, des pensionnats ethniques, et des semi-internats pour enfants minorités ethniques;

- Aider les personnes en difficulté (orphelins, enfants sans défense, personnes handicapées, personnes âgées, etc.);

- Surmonter les conséquences de la guerre (dégagement des matériels non explosés et remise en culture et réinstallation, améliorer les connaissances sur les dangers des bombes/mines et les munitions non explosés, assistance aux victimes de la guerre et aux victimes de l'agent orange...);

- Protéger et améliorer l'environnement (planter et protéger les forêts et les mangroves); conservation de la faune et de la biodiversité; préserver les héritages culturels; faire face aux impacts du changement climatique;

- Développement de modèles de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles à base communautaire.

b) Zone urbaine:

- Formation professionnelle associées à la création d'emplois;
- Développement des métiers de l'artisanat et; soutenir le développement des petites et moyennes entreprises;

- Soins de santé, soutien aux établissements de soins médicaux spécialisés, prestataires de service social; formation et reformation des agents médicaux;

- Aide aux personnes en difficultés (orphelins, personnes sans défense, personnes handicapées, personnes âgées, etc.), victimes d'abus, de trafic, de violences familiales, de travail immigration, migration, réinstallation ...,
- Prévention et contrôle du VIH/SIDA, de la drogue et de la prostitution;
- Protéger et améliorer l'environnement et les circulations urbains.

PARTIE 2

MESURES ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE

I. LES MESURES

1. Divulguer aux autorités et les peuples pour faire saisir à fond les affaires des organisations non gouvernementales et l'importance du renforcement de la coopération avec les organisations non-gouvernementales, donateurs et autres partenaires étrangers.

2. Continuer à améliorer les bases juridiques, réformer les procédures administratives afin de créer un environnement favorable permettant aux organisations non-gouvernementales et aux autres donateurs étrangers de bien mettre en œuvre les programmes/activités au Viet Nam.

3. Améliorer la diffusion et le partage d'informations sur la coopération avec les organisations non -gouvernementales, les autres donateurs étrangers et la mobilisation, la gestion de l'aide non-gouvernementale étrangère:

a) Diffuser l'orientation, les politiques du Parti et de l'État ainsi que les lois vietnamiennes aux organisations non-gouvernementales et à d'autres donateurs étrangers pour qu'ils comprennent et appliquent correctement et pleinement dispositions pertinentes de la loi vietnamienne;

b) Les ministères, les branches, les localités et les organismes concernant doivent renforcer leur responsabilité en matière de coordination, d'échange et de partage avec Le Comité des Affaires pour les Organisations non-gouvernementales étrangères et les autres agences compétentes des informations concernant les organisations non gouvernementales, donateurs étrangers; la réception et la mise en œuvre de projets, programmes et subventions non-gouvernementaux étrangers pour le Vietnam et la gestion des opérations d'organisations non-gouvernementales étrangères au Vietnam.

c) Compléter une base de données interconnectée pour répondre aux exigences d'une recherche rapide et précise de la situation des relations de coopération; des programmes, des projets et des aides non-gouvernementales étrangères étant la priorités des agences, des organisations, des localités et des organisations non-gouvernementales, des donateurs et d'autres partenaires étrangers pour le Vietnam.

4. Innover et diversifier les modes et les sujets de coopération et mobilisation l'aide non-gouvernementale étrangère:

a) Renforcer l'initiative des agences, organisations et localités dans l'établissement et le maintien de relations de coopération et la mobilisation des aides non-gouvernementales étrangères.

b) Renforcer la participation aux mécanismes de coopération internationale multilatérale, le réseau d'organisations non-gouvernementales et de donateurs étrangers pour attirer des programmes, des projets et des subventions pour le Vietnam;

c) Renforcer l'initiative dans la création de réseau d'experts, de chercheurs, de militants sociaux prestigieux, d'hommes d'affaires vietnamiens et étrangers pour soutenir, accompagner et connecter des relations avec les organisations non-gouvernementales et les donateurs étrangers; et participer à l'échange d'expériences, au partage d'informations sur la mobilisation et à l'utilisation de l'aide non-gouvernementale étrangère, tant au Viet Nam qu'à l'étranger.

d) Établir un réseau pour connecter les Vietnamiens travaillant pour des organisations non-gouvernementales étrangères au Vietnam afin de partager des informations, d'échanger des expériences et de donner des conseils aux organisations non-gouvernementales étrangères de planifier les programmes, projets efficace à long terme au Viet Nam.

5. Renforcer l'inspection, l'examen, la supervision et l'évaluation pour accroître l'efficacité de l'utilisation de l'aide étrangère non gouvernementale:

- a) Améliorer la qualité des inspections, des examens et de la supervision;
- b) Augmenter la participation de la supervision communautaire;
- c) Assurer la publicité et transparence des programmes, projets et subventions étrangers.

6. Renforcement des capacités des agences, organisations et individus sur les affaires non-gouvernementaux étrangers:

a) Consolider et améliorer la capacité professionnelle de l'agence en charge des relations et des mobilisations d'aide non-gouvernementaux étrangers et de coopération de l'Union des Organisations d'Amitié du Vietnam pour qu'elle puisse remplir les missions demandées;

b) Renforcer la formation et l'amélioration la qualité politique et les qualifications professionnelles; habiletés de mobilisation, mise en œuvre de programmes et de projets, utilisation d'aides non gouvernementales étrangères chez les agences, organisations et fonctionnaires participant à des activités non gouvernementales étrangères à tous les niveaux et dans toutes les branches;

c) Établir un réseau pour connecter les Vietnamiens travaillant pour des organisations non gouvernementales étrangères au Vietnam afin de partager des informations, d'échanger des expériences et de donner des conseils à des organisations non gouvernementales étrangères programme d'activités à long

terme, mise en œuvre de programmes et projets pratiques et efficaces pour le Vietnam.

II. LA MISE EN ŒUVRE

1. Le Comité des Affaires pour les Organisations Non-gouvernementales étrangères:

a) Exhorter, surveiller la mise en œuvre Programme;

b) Rapporter et proposer au Premier Ministre d'ajuster l'orientation pour la mobilisation de l'aide non-gouvernementale étrangère (en cas échéance) en adaptant à la situation et des tâches nouvelles.

2. L'Union des Organisations d'Amitiés du Viet Nam est le point focal:

a) En ce qui concerne la coopération, mobilisation des organisations non-gouvernementales en suivant les régulations vietnamiennes;

b) Surveiller, résumer et partager les informations sur la coopération, la mobilisation des aides des organisations non-gouvernementales avec les ministères, les organisations, les localités;

c) Guider les organisations non gouvernementales et les autres donateurs étrangers dans la coopération et l'assistance non gouvernementale étrangère au Vietnam conformément aux directives et politiques du Parti et aux lois du Vietnam;

d) Organiser des formations pour les agences, organisations et localités à acquérir des connaissances et des compétences en matière de mobilisation de l'aide non gouvernementale et de mise en œuvre de programmes et projets menés par des organisations non-gouvernementales, les autres sponsors étrangers.

3. Les Ministères, les agences équivalentes, les agences sous la houlette du Gouvernement, les Comités Populaires des provinces et des villes sous la gestion centrale:

a) Détailler le contenu des travaux à la mise en œuvre du Programme conformément à leur fonctions, tâche de la gestion étatique;

b) Revoir les réglementations juridiques, proposer aux agences compétentes et élaborer, modifier et compléter les documents juridiques pertinents;

c) Organiser l'inspection et le contrôle de la mise en œuvre du Programme conformément à leur fonctions, tâche de la gestion étatique;

d) Coordonner et soutenir au Comité des Affaires pour les Organisations non-gouvernementales étrangères dans la mise en œuvre du Programme.

4. Le budget pour la mise en œuvre du Programme provient du budget de l'État et des autres contributions locales et étrangères conformément à la Loi vietnamienne. Les Ministères, les branches, les Comités Populaires des provinces et des villes sous la gestion centrale, L'Union des Organisations

d'Amitiés du Viet Nam estime le budget annuel correspondant aux tâches assignées et aux dispositions à la Loi de Finance étatique, soumettre aux autorités compétentes.

POUR LE PREMIER MINISTRE
VICE - PREMIER MINISTRE
(Signature et Cachet)

Pham Binh Minh